



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-072

PUBLIÉ LE 24 FÉVRIER 2017

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-02-23-004 - Arrêté de délégation de signature de la directrice par intérim du
groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest (7 pages)

Page 3

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-02-23-004

Arrêté de délégation de signature de la directrice par
intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris
Ile-de-France Ouest

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La Directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest
(Sites de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Péline)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-10 et D.6143-33 à D.6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié par l'arrêté directeur fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté directeur n°ANADDG 2017/02 004 du 15 février 2017 portant nomination de Madame Anne COSTA en qualité de directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 20 février 2017,

Vu l'arrêté directeur du 75-2017-02-16-002 du 16 février 2017 modifiant l'annexe 1 de l'article 1 de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 et donnant délégation de signature à Madame Anne COSTA, directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 20 février 2017.

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation générale de signature est donnée à Mme Françoise SABOTIER-GRENON, directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution de la directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé (paragraphe A, B, C, E, F, G, H, I, J, K) ;

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

-Madame Elisabeth CALMON, directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30° 37° 38°, C 1°, 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et conventions), C 1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° (en matière de contrats et conventions), C 1°, 2° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint directeur du site de Raymond Poincaré, directeur par intérim de la direction des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30° 37° 38°, C 1°, 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et de conventions) et C 1°, 4°, 9°, (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5° 6°, G 1°, 2°, 3°, 5°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 39° et 42°, C 1° (en matière de contrats et de conventions) et C 1° 4° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, dans la limite de 25.000 € HT), G 1° 2° H 4° et en tant que directeur de site B 30°, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28° et 30° et H 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2° 3°, 5° 6° 7° 8° 9° 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) F 3°, G 4° 6°, H 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Patrick POURIAS, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les paragraphes A et I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Pierre BLONDE, directeur du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1°, 4° et 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT), E 1° 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Thierry MARTIN, directeur des travaux, des équipements et du biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° 4°, 9° et le 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 3 : En cas d'empêchement de M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 36°, 41° G 1° 2° H 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

-Mme Hélène COJEAN, M. Christian LEFEBVRE, Mme Christine REANT, Mme Delphine RENIER, attachés d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 36°, 41° G 1° 2° H 5° de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

-Mme Danielle MARIE, adjoint des cadres hospitaliers, coordinatrice formation du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD en matière de formation continue, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 26°, C1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Laurence MONIN, responsable du centre de gestion paie carrière du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

-M. Lionel BERMIRON, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B 7°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

En cas d'empêchement de Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Astrid BEUDET, directrice, adjointe à la directrice des affaires financière, des investissements et de la recherche clinique à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2° 3°, 5° 6° 7° 8° 9° 10°, (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3°, G 4° 6°, H 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux C 3° 5° 6° 7° 8° 9° 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3° H2° de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

-M. Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 5° 6° 8° 9° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3° H2° de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

-Mme Marie-Noëlle MAZETIER, adjoint des cadres à la direction des affaires financières, des investissements et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 3° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

-Mme Agata CARREL, adjoint des cadres à la direction des affaires financières, des investissements et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint, directeur du site de Raymond Poincaré, directeur par intérim des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Michel MORENVAL, directeur, adjoint au directeur des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et de conventions) et C 1°, 4°, 9° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, F 6°, G 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Michelle GIRARDOT, attachée d'administration hospitalière, Mme Lucienne CORREIA adjoints des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jérôme PIEUCHARD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT), G 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Jérôme PIEUCHARD, M. Michel MORENVAL, Mme Michelle GIRARDOT, Mme Lucienne CORREIA, délégation est donnée à M. Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jérôme PIEUCHARD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ; »

En cas d'empêchement de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice-adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28° et 30° et H 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Thierry MARTIN, directeur des travaux, des équipements et du biomédical ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Gaétan STAHL, ingénieur travaux, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, exclusivement pour les travaux et la maintenance technique et dans la limite de 25.000 € HT) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Mourad GHOMARI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4°, 9°, 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, exclusivement pour les équipements et dans la limite de 25.000 € HT) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, exclusivement pour les équipements et dans la limite de 25.000 € HT) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Pierre BLONDE, directeur du système d'information ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Martin HILKA et M. Nabil EL HAOUARI, ingénieurs informatique à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Pierre BLONDE et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° et 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT), E 1° 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé

En cas d'empêchement du coordonnateur général de soins ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Christine BARGIELA, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de coordonnateur général de soins, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues au paragraphe B 26° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 4 : En cas d'empêchement de Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé et Mme Christine REANT, attachée d'administration, responsable des ressources humaines du site de Berck, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves HEUDE, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance du groupe hospitalier, M. Serge RASSEMONT, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, M. Jean-Luc CHAMPOLIVIER, chargé des relations avec les usagers à l'hôpital Maritime de Berck et M. Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck et Monsieur André SUTRA, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Raymond Poincaré à l'effet de signer tous les actes prévus au paragraphe H3° (exclusivement pour les actes liés aux relations avec la police et aux dépôts de plaintes) ;

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « groupe hospitalier » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde

administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées B 23°, C 1° (dans la limite de 25.000 € HT), F 5°, G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5°, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- Françoise SABOTIER-GRENON, adjointe à la directrice par intérim
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe,
- Isabelle DUFOUR, directrice exerçant hors du GH,
- Sylvain DUCROZ, directeur hors du GH
- Julie LAIGRE, directrice adjointe,
- Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint,
- Patrick POURIAS, directeur adjoint
- David TROUCHAUD, directeur adjoint,

Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « sites » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées F 5° G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur,
- Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Nabil El HAOUARI, ingénieur,
- Emmanuel GODDAT, Directeur hors site
- Mourad GHOMARI, ingénieur
- Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière,
- Billy TROY, directeur hors site

- Pascal DELMOTTE, cadre de santé
- Laurence DEWIDHEM, cadre de santé
- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Valérie LIMOSINO, cadre de santé,
- Brigitte MARTEL, attachée d'administration hospitalière,
- Christine REANT, attachée d'administration hospitalière,
- Fanny SIMONET, technicien supérieur hospitalier,
- Cécile VACOSSIN, cadre de santé
- Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé,

- Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière,
- Mathieu LE POITTEVIN, Directeur hors site,
- Florence MARTIN, attachée d'administration hospitalière,

- Christine BARGIELA, directrice des soins,
- Astrid BEUDET, directrice adjointe,
- Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne,
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière,
- Benjamin GAREL, directeur hors du GH
- Florence LASFARGUES, directrice exerçant hors du GH,
- Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur hors site
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière.

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée aux directeurs adjoints suivants à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'intérim, exclusivement pendant les périodes d'intérim et pour la signature des actes relevant de cet intérim :

- Mme Astrid BEUDET
- Mme Elisabeth CALMON
- Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE
- Mme Julie LAIGRE
- M. Michel MORENVAL
- M. Jérôme PIEUCHARD
- M. Patrick POURIAS
- M. David TROUCHAUD

ARTICLE 8 : L'arrêté n°75-2016-11-25-002 signé le 25 novembre 2016 et publié le 28 novembre 2016 portant délégation de signature du directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest au titre de l'article R. 6147-10 est abrogé.

ARTICLE 9 : La directrice par intérim du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne-Billancourt, le

23 FEV. 2017

Anne COSTA

